



**CANADA
QUÉBEC – MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

ST-LUDGER, LE 13 FÉVRIER 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 13 février 2018 à 19 h 30, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Goderic Purcell, Roger Nadeau et Thérèse Lachance.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2018-02-032

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 13 février 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Adoption des procès-verbaux du 16 janvier et 6 février 2018
5. Activités de fonctionnement au 9 février 2018 – Dépôt
6. Comptes payés et à payer au 9 février 2018 :
 - 6.1 Les Pompes R Fontaine – Réparation du poste de pompage secondaire
 - 6.2 Ressorts Robert – Réparation d'une lame de ressort Inter 2013
 - 6.3 JLR Gagnon – Débordement d'un ruisseau et dégel de ponceaux lors des fortes pluies de janvier
 - 6.4 Adoption
7. Conseil municipal :
 - 7.1 Rémunération des élus municipaux – Adoption
 - 7.2 Conseil sans papier – Suivi du dossier
8. Administration :
 - 8.1 États financiers – mandat pour compléter les pages S51-2 et S55 à S66 des états financiers
 - 8.2 Bottin du Granit – Publicité
 - 8.3 ADMQ – Congrès 2018
 - 8.4 Feuillet paroissial – Vente de publicité
 - 8.5 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Attestation de la véracité des frais engagés visant la compensation des sommes versées pour l'année civile 2017
9. Voirie :
 - 9.1 Reconstruction des services municipaux sur les rues Colette et Hamel :
 - 9.1.1 Règlement d'emprunt n° 2018-211 – Adoption
 - 9.1.2 Modification d'emprise sur la rue Hamel
 - 9.1.3 Mandat pour appel d'offres public
 - 9.2 Achat de sets de chaînes

- 9.3 Niveleuse – Lestage de pneus avec Magri-1000
- 10. Eau potable :
 - 10.1 Mobilisation du Québec pour l'eau potable
- 11. Eaux usées
- 12. Service incendie :
 - 12.1 Schéma de couverture de risques incendie – Rapport annuel 2017
 - 12.2 Achat de bunkers – CMP Mayer Inc.
 - 12.3 Achat de fournitures
- 13. IBE :
 - 13.1 Formations 2018
 - 13.2 Migration nouveau module Sygem – Permis
- 14. Matières résiduelles :
 - 14.1 Gestion des plastiques agricoles
 - 14.2 Entente avec SLM Récupération – Suivi du dossier
- 15. Corporation Ludgéroise de Développement :
 - 15.1 Versement de l'aide financière
 - 15.2 Assemblée générale annuelle
- 16. Inventaires :
 - 16.1 Garage municipal
 - 16.2 Usine d'épuration
 - 16.3 Aqueduc
 - 16.4 Service incendie
 - 16.5 OTJ
- 17. OTJ – Conciergerie
- 18. SAE Plus – Adhésion
- 19. Journées de la persévérance scolaire
- 20. Services animaliers Aux mille et une pattes – Offre de services
- 21. Demandes d'aide financière :
 - 21.1 Forum pour jeunes Canadiens
 - 21.2 Journée internationale des femmes 2018
- 22. Demande d'appui – Accord libre-échange avec l'Europe
- 23. Varia
- 24. Dépôt de documents pour information
- 25. Répertoire du courrier reçu au 9 février 2018
- 26. Période de questions de l'assistance.
- 27. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Les commentaires faits concernent le point 10. Mme Roy fait un résumé du dossier et explique l'importance qu'un élu participe à la conférence du 24 mars prochain qui a lieu à Drummondville.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 16 JANVIER ET 6 FÉVRIER 2018

Résolution 2018-02-033

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2018 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2018 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Résolution 2018-02-034

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 février 2018 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 février 2018 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

5. ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 9 FÉVRIER 2018 – DÉPÔT

Les activités de fonctionnement au 9 février 2018 ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

6. COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 9 FÉVRIER 2018 :

6.1 Les Pompes R Fontaine – Réparation du poste de pompage secondaire

Résolution 2018-02-035

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 20747 des Pompes R. Fontaine au coût de 2 047.62 \$, taxes en sus, pour la remise en marche des pompes et la vérification du filage électrique et de l'automate ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-414-00- 526 *Ent et rép – Machineries, outillage et équipement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

6.2 Ressorts Robert – Réparation d'une lame de ressort Inter 2013

Résolution 2018-02-036

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 142307 de Ressorts Robert au coût de 533.58 \$, taxes en sus, pour le remplacement d'une lame de ressort ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-330-15-526 *Ent et rép – Inter 2013 (n° 15)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

6.3 JLR Gagnon – Débordement d'un ruisseau et dégel de ponceaux lors des fortes pluies de janvier

Résolution 2018-02-037

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 2391 de JLR Gagnon Inc. au coût de 846.00 \$, taxes en sus, pour les travaux effectués le 12 janvier dernier suite aux fortes pluies qui ont causé le débordement du ruisseau près du 201 Principale et pour le dégel des ponceaux servant à l'écoulement de ce ruisseau vers la Rivière Chaudière ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-515 *Location – matériel et véhicules*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

6.4 ADOPTION

Résolution 2018-02-038

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en main la liste des comptes payés et à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance

ET RÉSOLU

QUE les comptes ci-dessous présentés totalisant 85 877.35 \$ soient payés par la directrice générale quand il y aura lieu, avec imputation aux postes budgétaires adéquats.

SALAIRES NETS PAYÉS POUR JANVIER 2018

Élus municipaux	2 388.59 \$
Employés municipaux	20 146.28 \$
Pompiers volontaires	1 061.58 \$
Ministre Revenu du Québec (Part employé+employeur)	7 599.60 \$
Receveur Général du Canada (Part employé+employeur)	3 369.48 \$
CSST	517.09 \$
RVER (Part employé)	548.14 \$
TOTAL DES SALAIRES NETS PAYÉS : JANVIER 2018	35 630.76 \$

CHÈQUES ÉMIS JANVIER 2018

BUREAU EN GROS	4 144.71 \$
Croix-Rouge canadienne	195.68 \$
Hockey-Mineur 2000 St-Gédéon	350.00 \$
Hydro-Québec	1 940.77 \$
Ministre des Finances	45.00 \$
Petite Caisse	190.80 \$
Polyvalente Bélanger	50.00 \$
SI St-Ludger	550.00 \$
Société Canadienne des postes	334.58 \$
STÉPHANIE ST-HILAIRE LAHAIE	100.00 \$
TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS : JANVIER 2018	7 901.54 \$

COMPTES À PAYER JANVIER 2018

9332-5330 QUÉBEC INC.	395.23 \$
A.D.M.Q.	865.39 \$
ARÉO-FEU	168.82 \$
Auto Quirion & Drouin Inc	117.61 \$
BERNARD THERRIEN	25.80 \$
Blanchette, Vachon C.A.	6 323.63 \$

C.M.P. Mayer Inc	105.63 \$
Canada Post Corporation	250.68 \$
Centre Régional de Services aux	5 291.34 \$
ÉNERGIES SONIC INC.	15 223.24 \$
ENVIRONEX	258.70 \$
Fernand Dufresne Inc.	293.75 \$
FRANCIS MONTPLAISIR	25.37 \$
Jean Théberge	238.24 \$
Le Centre Du Camion (Beauce) Inc	32.86 \$
Les Fabrications Pierre Fluet Inc	1 117.17 \$
Les Pneus Beaucerons Inc	(34.49 \$)
LUDGER MAGASIN GÉNÉRAL	114.92 \$
MONTY SYLVESTRE	469.26 \$
Municipalité du Lac-Drolet	150.00 \$
NORTRAX QUÉBEC INC.	1 124.45 \$
Paroisse de Saint-JeanPaul II	60.00 \$
Philippe Mercier Inc	988.79 \$
QUATORZE COMMUNICATIONS INC.	160.97 \$
R. Paré Excavation Inc	583.50 \$
Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc	46.57 \$
Sel Warwick Inc	4 320.03 \$
Service Bell - Eau - Clerc Inc	268.53 \$
Service Incendie Lac Drolet	49.00 \$
SOLUTIA TÉLÉCOM	58.54 \$
Solutions GA	127.91 \$
Valoris	3 123.61 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER : JANVIER 2018	42 345.05 \$
<u>TOTAL DES COMPTES : JANVIER 2018</u>	<u>85 877.35 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7. CONSEIL MUNICIPAL :

7.1 Rémunération des élus municipaux – Adoption

Résolution 2018-02-039

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
 APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
 ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Ludger adopte le règlement intitulé RÈGLEMENT N° 2018-210 DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LUDGER dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.2 Conseil sans papier – Suivi du dossier

Les iPads ont été achetés. Il ne manque que la finalisation de l'Intranet et du calendrier par Quatorze Communications.

8. ADMINISTRATION :

8.1 États financiers – Mandat pour compléter les pages S51-2 et S55 à S66 des états financiers

Résolution 2018-02-040

ATTENDU que, suite au plan d'allégement fiscal instauré par le gouvernement en 2016, l'envoi des prévisions budgétaires 2018 et les redditions de compte du MTQ ne sont plus nécessaires ;

CONSIDÉRANT cependant que de nouvelles sections ont été ajoutées aux états financiers ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE la firme Blanchette Vachon sencl soit autorisée à compléter la page S51-2 - questions # 12 et 13 (questions concernant les informations pour la subvention du MTQ) et les pages S55 à S66 (données prévisionnelles 2018) ;

QUE ce mandat soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-413 *Comptabilité et vérification*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.2 Bottin du Granit – Publicité

Résolution 2018-02-041

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QU'un cinquième de page en espace promotionnel soit réservé dans le Bottin du Granit au coût de 105.00 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-340 *Dépenses de publication et d'information* ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.3 ADMQ – Congrès 2018

Résolution 2018-02-042

ATTENDU que le congrès annuel de l'Association des directeurs généraux du Québec (ADMQ) se tiendra du 13 au 15 juin 2018 au Centre des congrès de Québec au coût de 524.00 \$, taxes en sus, en plus des frais d'hébergement, de stationnement et de transport ;

ATTENDU que l'ADMQ présentera un dîner-conférence le vendredi midi au coût de 45.00 \$, taxes en sus, ayant pour sujet « *Diamant ou poussière : comment briller sous pression tandis que d'autres s'effondrent ?* » ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de madame Julie Létourneau à participer à ce congrès et ce dîner-conférence et l'impact positif pouvant en découler dans l'exercice de ses fonctions au sein de la Municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Thérèse Lachance
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE madame Julie Létourneau soit autorisée à participer au Congrès annuel de l'ADMQ ainsi qu'au dîner-conférence du vendredi midi aux frais de la Municipalité ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-130-00-454 *Inscription session de formation* et 02-130-00-310 *Frais de déplacement du secrétaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.4 Feuillet paroissial – Vente de publicité

Résolution 2018-02-043

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QU'une publicité (grandeur simple) soit réservée dans le Feuillet paroissial au coût de 130.00 \$ pour un an / 50 parutions ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-340 *Dépenses de publication et d'information* ;

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ des conseillers
Opposition du conseiller Bernard Rodrigue

8.5 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Attestation de la véracité des frais engagés visant la compensation des sommes versées pour l'année civile 2017

Résolution 2018-02-044

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 168 287 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil doit attester de la véracité des frais engagés et qu'ils l'ont été sur les routes locales dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Saint-Ludger ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger atteste de la véracité des frais engagés et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales et des éléments des ponts, dont la responsabilité incombe à la Municipalité à l'égard de la compensation versée de 168 287 \$ pour l'année civile 2017 pour des dépenses réelles de 467 328 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9. VOIRIE :

9.1 Reconstruction des services municipaux sur les rues Colette et Hamel :

9.1.1 Règlement d'emprunt n° 2018-211 – Adoption

Résolution 2018-02-045

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement n° 2018-211 décrétant des travaux de reconstruction d'infrastructures et de services municipaux sur les rues Colette et Hamel autorisant un emprunt pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.1.2 Modification d'emprise sur la rue Hamel

Résolution 2018-02-046

ATTENDU que la municipalité projette la reconstruction des services municipaux sur les rues Colette et Hamel ;

ATTENDU que la municipalité désire agrandir son emprise à l'intersection des rues Principale et Hamel afin de faciliter l'accès à la rue Hamel du côté droit de la rue ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE la firme Ecce Terra soit mandatée pour préparer un plan de cadastre de la partie à acquérir et du résidu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.1.3 Mandat pour appel d'offres public

Résolution 2018-02-047

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE Services EXP soit autorisé à procéder à l'appel d'offres public pour la reconstruction des services municipaux sur les rues Colette et Hamel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.2 Achat de sets de chaînes

Résolution 2018-02-048

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE l'achat de set de chaînes soit autorisé chez Ressorts Robert aux coûts suivants :

- | | |
|--|----------------|
| - 1 set de chaînes, double, triple UBAR, 11x22.5 | 269.00 \$ + tx |
| - 1 set de chaînes, simple piton, 2 mailles, 11x22.5 | 529.00 \$ + tx |

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-330-12-526 *Ent et rép – Inter 2003 (n° 12)* et 02-330-15-526 *Ent et rép – Inter 2013 (n° 15)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.3 Niveleuse – Lestage de pneus avec Magri-1000

Le Conseil n'est pas intéressé par ce procédé.

10. EAU POTABLE :

10.1 Mobilisation du Québec pour l'eau potable

Résolution 2018-02-049

ATTENDU que le Comité de pilotage des municipalités qui réclament une dérogation au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP) invite les élus à la conférence qui aura lieu le 24 mars prochain qui permettra de faire le point et de décider de la suite des choses dans ce dossier ;

ATTENDU que cette rencontre aura lieu à Drummondville au coût de 75.00 \$, en plus des frais de déplacement et de repas ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE le conseiller Denis Poulin soit autorisé à représenter la Municipalité de Saint-Ludger lors de la conférence du 24 mars 2018 à Drummondville dans le cadre du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-110-00-454 *Inscription session de formation* et 02-110-00-310 *Frais de déplacement représentation*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11. EAUX USÉES

Aucun dossier.

12. SERVICE INCENDIE :

12.1 Schéma de couverture de risques incendie – Rapport annuel 2017

Résolution 2018-02-050

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 35 de *la Loi sur la sécurité incendie*, les autorités locale et régionale chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le rapport annuel 2017 préparé par la municipalité de Saint-Ludger à l'égard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

12.2 Achat de bunkers – CMP Mayer Inc.

Résolution 2018-02-051

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE le Conseil autorise l'achat de 2 ensembles Bunker suit de Starfield modèle UMQ intermédiaire chez CPM Mayer Inc. au coût unitaire de 1 645.00 \$, taxes en sus, et tels que décrits à la soumission SOUM039252 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-26-725 *Service incendie - Bunker*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

12.3 Achat de fournitures

Résolution 2018-02-052

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat des fournitures suivantes chez CMP Mayer Inc., aux coûts suivants, taxes en sus, à savoir :

- 1 lance perforatrice TFT transformer	896.00 \$
- 5 boyaux Kraken 1.75" x 50'	223.00 \$ / un
- 1 étrangleur à boyau 4"	419.00 \$
- 1 ensemble de ponts de passage 4"	705.00 \$
- 1 lance G-force automatique	709.00 \$
- 4 wrench en aluminium 4-6"	35.00 \$ / un

QUE ces fournitures soient payées à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-07-725 *Incendie – éch, app resp, extinct, boyaux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

13. IBE :

13.1 Formations 2018

Résolution 2018-02-053

ATTENDU qu'il est de l'intérêt des municipalités que monsieur Jean-François Boulet, inspecteur en bâtiment et environnement (IBE), suive les formations suivantes :

- ⇒ 15-16 octobre 2018 : Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (Saint-Georges)
- ⇒ 5-6 décembre 2018 : Rôle de l'officier municipal et atelier pratique sur l'application des règlements d'urbanisme (Orford)

ATTENDU que les municipalités ont accepté que monsieur Boulet se rende suivre la formation *Milieus humides et hydriques et certificat d'autorisation : quel rôle pour les municipalités* qui a eu lieu le 29 janvier dernier à Saint-Georges ;

CONSIDÉRANT que les frais encourus (inscription, repas, hébergement et frais de déplacement) sont répartis entre les municipalités utilisatrices des services de monsieur Boulet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Ludger accepte que monsieur Jean-François Boulet, IBE, participe aux formations décrites précédemment et autorise le

partage des coûts pour la formation suivie le 29 janvier dernier à Saint-Georges ;

QUE les frais encourus (inscription, repas, hébergement et frais de déplacement) soient répartis entre les municipalités utilisatrices de ses services ;

QUE les frais encourus soient payés à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-610-00-454 – *Inscription session formation* et 02-610-00-310 – *Frais de déplacement du personnel – Urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

13.2 Migration nouveau module Sygem – Permis

Résolution 2018-02-054

ATTENDU qu'Infotech a revu entièrement son module Sygem-Permis comprenant les de nouvelles technologies ;

ATTENDU que ce nouveau module offrira une meilleure efficacité à notre inspecteur en bâtiment et environnement grâce à sa nouvelle interface intuitive, ses nouvelles fonctionnalités et ses rapports personnalisables ;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Ludger possède une banque d'heures chez Infotech qui peut être utilisée pour cette migration ;

ATTENDU que la formation de 3 heures prévue pour notre inspecteur en bâtiment et environnement sera payée par la municipalité de Saint-Robert-Bellarmin et sera refacturée à raison d'une heure à la municipalité de Saint-Ludger

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance

APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QU'Infotech soit mandaté pour procéder à la migration du logiciel Sygem-Permis telle que décrite au courriel reçu le 26 janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

14. MATIÈRES RÉSIDUELLES :

14.1 Gestion des plastiques agricoles

Résolution 2018-02-055

ATTENDU que la MRC du Granit met en œuvre un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

ATTENDU que ce PGMR prévoit la mise en place d'une saine gestion des plastiques agricoles sur le territoire de la MRC;

ATTENDU que la MRC a soumis aux municipalités une solution aux plastiques agricoles qui sont actuellement jetés via les bacs noirs;

ATTENDU que cette solution prévoit la mise en place d'une collecte particulière pour les plastiques agricoles;

ATTENDU que cette collecte se fera par la mise en place d'une nouvelle identification des bacs déjà en la possession des entreprises agricoles participantes;

ATTENDU que la MRC du Granit se propose pour représenter les municipalités dans la négociation des ententes avec les donneurs de services, telle que le prévoit l'article 14.3 du Code municipal du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Ludger désire participer à la collecte de plastiques agricoles et qu'il demande à la MRC du Granit de gérer la négociation des ententes avec les donneurs de services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

14.2 Entente avec SLM Récupération

Les documents ont été transmis à l'avocate. Le dossier est en cours de rédaction.

15. CORPORATION LUDGÉROISE DE DÉVELOPPEMENT :

15.1 Versement de l'aide financière

Résolution 2018-02-056

CONSIDÉRANT qu'une assistance financière est nécessaire au développement des activités de la Corporation Ludgéroise de Développement afin qu'elle puisse pleinement remplir son mandat ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QU'un chèque de 20 000 \$ soit émis au nom de la Corporation Ludgéroise de Développement ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-610-00-999 *Programme et projets – Développement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

15.2 Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle aura lieu le 19 mars prochain à 19h30. Le Conseil municipal est invité à y participer.

16. INVENTAIRES :

16.1 Garage municipal

L'inventaire du garage municipal est déposé au Conseil par la directrice générale.

16.2 Usine d'épuration

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil.

16.3 Aqueduc

L'inventaire de l'aqueduc est déposé au Conseil par la directrice générale.

16.4 Services incendie

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil.

16.5 OTJ

L'inventaire de l'OTJ est déposé au Conseil par la directrice générale.

17. OTJ – CONCIERGERIE

Résolution 2018-02-057

ATTENDU que, suite à la démission de monsieur Carmel Dumas à titre de concierge de l'OTJ, une offre d'emploi a paru sur l'Infolettre n° 156 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

QUE le contrat de conciergerie de l'OTJ soit attribué à monsieur Marc Rhéaume selon les modalités contenues au Contrat de travail;

QUE monsieur Bernard Therrien, maire, et Julie Létourneau, directrice générale, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à l'exécution de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

18. SAE PLUS – ADHÉSION

Résolution 2018-02-058

CONSIDÉRANT que Granit Action, organisme à but non lucratif soutenu par Québec en Forme, prônant les saines habitudes de vie auprès des jeunes grani-tois de 0-17 ans et de leur famille, a investi en moyenne 14 000 \$/an dans les SAE, et ce depuis 10 ans;

CONSIDÉRANT que la fin du financement de Québec en Forme est prévue pour le 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont totalement responsables en cas d'accident, d'incident, de poursuites, etc. en offrant un SAE payant (utilisateur-payeur);

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une rencontre bilan regroupant les intervenants de la MRC du Granit et de Granit Action œuvrant au sein des SAE, des écarts importants ont été soulignés au niveau de l'animation des enfants, de la sécurité, de l'encadrement et de l'aménagement des lieux;

CONSIDÉRANT que, suite à ce constat, des critères de base d'un SAE ont été élaborés en partenariat avec la MRC du Granit et Granit Action;

CONSIDÉRANT que la MRC du Granit offre depuis l'été 2015 l'accréditation SAE PLUS aux municipalités se conformant à la majorité des critères de base;

CONSIDÉRANT qu'en 2017, la MRC comptait 18 SAE Plus sur une possibilité de 20;

CONSIDÉRANT que les municipalités participantes recevront les services de formations aux animateurs, de suivis et d'accompagnement tout au long de l'été;

CONSIDÉRANT que 13 municipalités sur 20 ont signé la Charte des SHV;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Ludger s'engage à payer le montant de base de 700.00 \$ en plus des frais reliés à l'achat de nourriture (ateliers de cuisine-nutrition), à la formation en secourisme et à la formation DAFA (repas et hébergement) pour recevoir les services de la MRC du Granit, en collaboration avec Granit Action, dans le cadre du projet SAE PLUS et qui comprend :

- Formation DAFA obligatoire pour tous les animateurs de SAE;
- 1 journée de formation en secourisme;
- Accompagnement du coordonnateur adjoint et de la technicienne en loisirs MRC auprès des animateurs et des responsables SAE;
- Ateliers saines habitudes de vie offerts par Granit Action;
- Cartable d'outils clés en main pour les animateurs, coordonnateurs et responsables SAE. Marche à suivre pour les municipalités;
- Tableau des collations réutilisable et outils visuels pour promouvoir les saines habitudes de vie;
- T-shirt SAE Plus (un par animateur);
- Ateliers humoristiques gratuits;
- Location de capsules d'animation gratuites à la MRC;
- Accès aux applications de l'Association des camps du Québec;
- Accès pour une période d'au moins 1 semaine à un IPAD pour photos, vidéos, musique, etc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

19. JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Résolution 2018-02-059

CONSIDÉRANT que les décideurs et les élus de l'Estrie ont placé depuis 12 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1.9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT que les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer depuis le début des travaux régionaux en 2006, mais qu'environ 20% de ses jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (25.4 % pour les garçons et 14.4 % pour les filles);

CONSIDÉRANT que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;

CONSIDÉRANT que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que le travail du Projet PRÉE et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser des millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT que le Projet PRÉE organise, du 12 au 16 février 2018, la 9^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie sous le thème « Vos gestes, un + pour leur réussite », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention du décrochage scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés de l'Estrie;

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

DE PROCLAMER que les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2018 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'APPUYER le Projet Partenaires pour la réussite éducative et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

DE faire parvenir copie de cette résolution au Projet Partenaires pour la réussite éducative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

20. SERVICES ANIMALIERS AUX MILLE ET UNE PATTES – OFFRE DE SERVICES

Considérant les coûts d'adhésion, le Conseil municipal n'est pas intéressé à l'offre de services des Services animaliers aux mille et une pattes.

21. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE :

21.1 Forum pour jeunes Canadiens

Résolution 2018-02-060

ATTENDU que Kassandra Nadeau, étudiante à la Polyvalente Bélanger et fille de Nancy Lachance et Steeve Nadeau, s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir une aide financière lui permettant de participer à un programme intitulé *Forum pour jeunes Canadiens* qui consiste à un enseignement intensif d'une semaine sur l'étude des processus de gouvernement au Canada ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QU'un montant de 50,00 \$ soit fait à l'ordre de la Fondation Bélanger et soit attribué à Kassandra Nadeau pour sa participation au *Forum pour jeunes Canadiens* ;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

21.2 Journée internationale des femmes 2018

Résolution 2018-02-061

ATTENDU que le Comité du 8 mars, chapeauté par le Centre des femmes et en collaboration avec les organismes de la région, organise une soirée pour toutes les femmes de la région sous le thème *Féministes tant qu'il le faudra*;

ATTENDU que le Comité s'adresse à la municipalité de Saint-Ludger afin d'obtenir une aide financière, soit par une contribution financière de 250 \$ ou tout autre montant, soit par l'achat de 5 billets ou plus pour participer à la soirée ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

DE ne pas accéder à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

22. DEMANDE D'APPUI – ACCORD LIBRE-ÉCHANGE AVEC L'EUROPE

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

23. VARIA

Aucun point ajouté.

24. DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION

Les documents suivants ont été remis au Conseil pour information :

- ⇒ Conseil des maires – PV du 17 janvier 2018
- ⇒ Comité administratif – PV du 11 décembre 2017
- ⇒ Membres en direct
- ⇒ Membres en direct – Édition spéciale
- ⇒ Mini-Scribe
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 22 janvier 2018
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 5 février 2018

25. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 9 FÉVRIER 2018

Résolution 2018-02-062

ATTENDU que la correspondance reçue au bureau municipal entre le 12 janvier et le 9 février 2018 est classée sous 4 rubriques :

- | | | | |
|---|----------|---|--------------|
| ⇒ | Régional | ⇒ | Communiqués |
| ⇒ | Général | ⇒ | Publications |

ATTENDU qu'une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

26. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Le Conseil municipal répond aux questions posées par les personnes présentes.

27. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Résolution 2018-02-063

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 21 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bernard Therrien, Maire

Julie Létourneau, Dir. Gén.